



Section de la Haute Marne

Le 20 octobre 2017

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact : 06.87.82.27.58

Mèl fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu CHSCT du 20 octobre 2017

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO DGFIP: Céline Lefèvre, Rachel Sugneau et Matthieu Testart

Participent à ce CHS CT en sus des représentants directionnels et syndicaux, la Conseillère Technique Régionale (CTR) en Action Sociale et la nouvelle assistante de service social. Le nouveau numéro 2 participe également.

La CTR présente la circulaire relative aux missions et au cadre d'intervention du service social des ministères économiques et financiers (cf compte rendu du CDAS du 24 mars 2017). Elle profite du CHS-CT pour nous présenter la nouvelle assistance sociale qui vient de prendre ses fonctions.

1. Approbation du PV du 20 juin 2017.

Adopté à l'unanimité

Solidaires a demandé à modifier une phrase. La DDFIP propose que la nouvelle phrase lui soit transmise et celle-ci sera annexée au PV du jour, le PV du 20 juin ne pouvant plus subir de modification.

2. Point d'étape

- 5 annotations au registre SST ont été enregistrées :

- Présence d'un rat à la DDFIP : une opération de dératisation a été menée,
 - Fermeture d'un ouvrant à la DDFIP : le problème a été réglé
 - 3 annotations liées à l'autocommutateur du CFP de Langres : la carte a été remplacée il y a 10 jours mais il y a toujours des problèmes. Le technicien téléphone va être contacté à nouveau.
- 1 déclaration d'Accident de Trajet domicile travail a été enregistrée depuis le dernier CHS (accident routier)
- 4 fiches de signalement depuis juin 2017 ont été enregistrées :
- 2 sur Saint Dizier : dépôt d'une main courante au commissariat et envoi de deux lettres de mise en garde à l'encontre des usagers incriminés
 - 1 au PRS : échanges téléphoniques compliqués. Pas de courrier mais si récidive...
 - 1 à la trésorerie de Bourmont : intervention des forces de l'ordre suite à l'utilisation du bouton anti agression, visite de la direction avec intervention du médecin de prévention puis plainte déposée par l'agent (suivi en cours par le bureau RH2B)
- L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISTT) fait le compte rendu de la visite qu'il a effectué à la trésorerie de Chateauvillain. Il nous informe qu'il effectuera la visite complète de la DDFIP rue Bouchardon le 12 décembre prochain.

3. Création de boxes de réception au RDC de la cité administrative de Chaumont

Le numéro 2 présente la fiche d'impact relative à ce sujet. Il explique que cette réorganisation s'effectue dans un double contexte :

- la mise en place du Plan Préfecture Nouvelle Génération qui, en régionalisant et dématérialisant la délivrance des titres, libère les boxes actuellement occupés par la préfecture.
- la sécurisation de l'accès aux étages de la cité

Des travaux importants devront être effectués car les guichets actuels seront transformés en véritables boxes d'accueil.

L'accessibilité informatique sera peut-être envisagée via une solution Wifi. Question se pose encore sur l'accès aux boxes pour les collègues (accès via la préfecture ou directement sur le côté des boxes). Une réunion a déjà eu lieu avec les chefs de services concernés, à savoir SIE, SIP, Paierie CDIF, SPFE).

Une réflexion a normalement été engagée avec les agents des services concernés quand à une éventuelle mutualisation des boxes, possibilité de réservation...

Aucune personne ne devra monter dans les étages, une exception est cependant envisagée pour les ordonnateurs devant se rendre à la paierie.

Une nouvelle réunion sera organisée à la rentrée des vacances de novembre. Le numéro 2 ajoute qu'il n'a pas été fait appel à un ergonome car la DDFIP sait créer de boxes et prendre en compte les problématiques matérielles des agents.



Des Postes en Libre-Service usagers (PLSU) vont être installés.

La préfecture ne libérera sans doute pas les guichets avant mi-novembre, sachant que l'échéance fixée par la DDFIP est de pouvoir utiliser les guichets pour la campagne déclarative.

FO a demandé à la direction de tenir régulièrement les membres du CHSCT de l'avancement des travaux. La DDFIP répond qu'elle le fera et que le prochain CTL fera également l'objet d'une information.

FO s'est abstenu sur ce projet au motif que la généralisation de l'Accueil Personnalisé sur RDV et la dématérialisation des relations usagers ne répondent pas forcément au besoin des usagers par contre ces aménagements permettront de sécuriser l'accès aux étages, conformément aux doléances répétées des collègues. Les autres OS ont voté Pour.

4. Opérations de déménagement au sein de la direction

Le n°2 fait un état chronologique des déménagements, le service du domaine libère ses locaux pour que la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) et un agent en charge du Contrôle Fiscal s'installent. Le domaine s'installe en lieu et place du service Budget Immobilier Logistique qui occupe désormais le local adjacent.

Le déménagement du Domaine a été complexe car il a fallu transférer les dossiers en direction du Pôle d'Évaluation Domaniale d'Épinal, faire un tri et archivage complet et continuer à gérer les dossiers courants.

L'accessibilité au service du Dominance s'effectuera via le bureau où est installée désormais le service Budget Immobilier Logistique. Un escalier permet l'accès direct au service du Domaine mais FO rappelle sa dangerosité et dit qu'il avait été acté lors d'un CHS (Trésor) qu'il n'était pas utilisable en l'état. L'ISTT profitera de la visite de site prévue le 12 décembre pour prendre une décision sur son éventuelle utilisation.

FO est intervenu sur ce sujet car le manque de communication évident, la rapidité de mise en œuvre (sachant que FO était intervenu sur le sujet le 25 septembre demandant à la direction de reculer le déménagement du domaine afin de laisser plus de temps), la pression physique et morale ressentie par les collègues ont fait que ce déménagement ne s'est pas déroulé dans les meilleures conditions possibles et a demandé à la direction de prendre ses responsabilités en veillant au bien-être particulièrement de la collègue du Domaine.

Ce déménagement devra servir donc de contre-exemple pour les futurs déménagements.

Le déménagement de la DAJ devrait se dérouler avant fin 2017. Le but de celui-ci est de fluidifier les relations avec le pôle fiscal et le conciliateur fiscal. Cela concerne 5 agents dont le responsable déjà implanté physiquement rue Bouchardon.

Une réunion informelle a déjà eu lieu dans les locaux et une nouvelle réunion se déroulera le 6 novembre prochain afin de définir les installations de chacun.

Pour information, le responsable de la formation professionnelle est désormais installé avec le service RH.

5. Budget



La DDFIP rappelle que l'intégralité du budget doit être utilisée avant la fin de l'année.

La secrétaire animatrice évoque la possibilité de mutualiser certaines formations avec la DDFIP de l'Aube et avec les services des douanes en raison de la diminution des demandes et pour rentabiliser au maximum le coût de celles-ci.

La DDFIP de l'Aube a proposé de prêter des locaux à Bar sur Aube à mi-chemin entre Chaumont et Troyes, si besoin.

L'installation de la CID au N-1 de la cité administrative nécessite l'installation de stores, **FO demande si la DISI dispose d'un budget pour ce type de déménagement.**

La DDFIP répond qu'elle a contacté la DISI mais que l'installation physique des CID relève des budgets départementaux. La DISI achètera les luminaires nécessaires sur son propre budget.

En tout état de cause, la DDFIP participera à hauteur de 1000 euros, le CHSCT complètera à hauteur de 1600 €.

Un devis concernant l'acquisition de stores pour un bureau de la trésorerie de St Dizier collectivités (suite à la visite CHS-CT) est présenté : 1560 euros.

FO s'interroge quant à l'acquisition de ces stores car le phénomène de réverbération a déjà été constaté au SIE de Saint Dizier lors d'une autre visite CHSCT.

Acquérir des stores pour ce seul bureau ne serait pas équitable. FO propose que le réaménagement des locaux dans le cadre de l'arrivée de la trésorerie Ets Hospitaliers courant 2018 soit l'occasion de chiffrer l'intégralité des coûts relatifs à l'acquisition de stores pour les services afin que ces sommes soient éventuellement prises en charge par des crédits DDFIP.

FO s'est abstenue sur ce budget au motif que les moyens mis à disposition des CHSCT ne sont pas en adéquation avec les besoins des agents. Les autres OS ont voté Pour.

6. DUERP (évolution et nouvelle campagne)



L'assistant de prévention informe les membres du CHSCT qu'une refonte des référentiels risques a été effectuée afin de simplifier le recensement.

Les cadres de proximité vont devoir réunir les équipes afin de mettre le Document Unique des Risques Professionnels avec un retour attendu au maximum mi-janvier 2018.

Ne vous censurez pas lors de ces réunions et contactez-nous si vous constatez une moindre difficulté dans l'établissement de ce DUERP !

7. Visites CHS-CT

FO présente les rapports des visites CHSCT effectuées le 11 septembre 2017 dans les trésoreries de Saint Dizier OPH et Ets hospitaliers et collectivités de Saint Dizier.

Les préconisations des participants de ce groupe ont déjà été traitées en majorité par l'assistant de prévention.

Un groupe de travail se réunira le mercredi 13 décembre afin de définir les futures visites 2018.

8. Questions et communications diverses

FO a demandé en préambule du CHSCT que les sujets devant être abordés en communications diverses, à savoir le transfert du SIE de Langres à Chaumont et du recouvrement des impôts de Bourbonne, Chalindrey et Prauthoy sur Langres, fassent l'objet d'un point de l'ordre du jour précis et non pas d'une simple communication. La DDFIP a refusé !

- La DDFIP nous informe que le transfert du SIE de Langres sur Chaumont le 1er janvier 2018 a été acté lors du CTL du 3 juillet 2017 (pour rappel l'ensemble des OS avaient voté contre).

La mise en route des différentes étapes de ce transfert est actuellement en cours et différentes rencontres ont déjà eu lieu entre les chefs de service et les agents concernés. La dernière réunion a eu lieu le 16 octobre dernier.

La DDFIP a rappelé que le transfert d'emplois concerne 4 emplois B et un emploi C (à savoir qu'il y a 5 B à Langres aujourd'hui dont 1 en sureffectif suite aux suppressions d'emploi).

Un emploi B sera transféré vers le SIP de Langres afin d'accompagner l'arrivée du recouvrement des impôts des trésoreries de Bourbonne, Chalindrey et Prauthoy.

La DDFIP évoque un vademécum national qui rappelle que les agents en poste au SIE de Langres sont affectés « Fiscalité Personnelle » car ils relèvent d'un SIP-SIE.

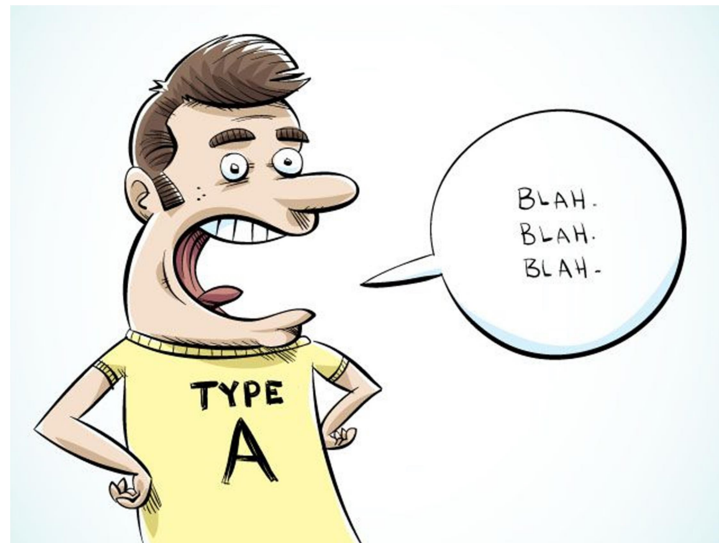
Cela induit que les agents sont tenus de faire une demande de mutation nationale « Fiscalité Professionnelle-Chaumont » s'ils souhaitent rejoindre le SIE de Chaumont.

Pour information, aucun des collègues du SIE de Langres ne souhaite suivre leurs missions au SIE de Chaumont !

Selon ce même vademécum, la direction locale peut mettre en place une procédure de détachement afin de garantir leur maintien sur la résidence de Langres.

Ce qui signifie que les collègues devront faire une demande de mutation nationale pour

demander « Fiscalité Professionnelle-Chaumont », ils bénéficieront obligatoirement d'une priorité pour suivre leurs missions mais ils n'auront pas l'obligation d'aller travailler sur Chaumont car la direction attestera via un courrier qu'ils bénéficient « à vie » d'un détachement sur la résidence de Langres.



FO est intervenue en rappelant qu'un détachement n'engageait que la direction actuelle et les agents concernés et qu'il n'avait aucune valeur juridique.

Le syndicat national a été saisi dès vendredi après-midi sur ce sujet, FO a, dans le même temps, demandé une audience à la DDFIP.

La DDFIP a répondu qu'elle ferait elle-même un courrier attestant que les agents qui accepteraient, bénéficieraient d'une garantie de maintien de résidence sur Langres « à vie ». Sachant que ce courrier n'engage qu'elle et pourra être largement remis en cause par son successeur !

De plus, FO a rappelé que toutes les OS ont quitté le GT « mutations nationales » du 19 octobre au motif qu'aucune possibilité de négociation et discussion n'était possible.

La DDFIP a évoqué l'inquiétude des agents (**bizarre !**) et se rendait sur Langres l'après-midi du CHS-CT.

A contrario, si les agents ne souhaitent faire leur demande de mutation, ils resteront en surnombre « fiscalité personnelle– Langres » mais la DDFIP informe le CHS-CT qu'elle ne le souhaite pas car toutes les missions vont être transférées sur Chaumont.

Elle ajoute que s'ils ne suivent pas leurs missions, ces agents seront cantonnés à des missions de masse et perdront alors toute leur technicité, elle précise que ces propos ne

sont pas des menaces !!!

Bref, la DDFIP décide de transférer les missions et ce sont encore les agents qui seraient coupables si cela échoue !

Elle ajoute que la responsable du SIE de Chaumont s'adaptera au dispositif si les agents acceptent de jouer le jeu et qu'elle ne leur demandera pas (comme aux collègues de Chaumont) d'être polyvalents. Bonjour l'ambiance !

Afin de maintenir une cohésion de groupe, les collègues de Chaumont ont accepté de rendre chacun leur tour sur le site de Langres et la responsable du SIE organisera des réunions une fois à Langres, une fois à Chaumont.

Tout va bien dans le meilleur des mondes

Concernant la communication sur la fermeture du SIE de Langres, la direction dit qu'elle sait faire car elle a en a une grande pratique !!!

- Arrivée du recouvrement des impôts des trésoreries de Borubonne, Chalindrey et Prauthoy au SIP de Langres : Un collègue B rejoindra le SIP de Langres au 1er janvier 2018.

La collègue du recouvrement s'inquiète de la masse de travail qui arrive avec un collègue peu formé aux missions du recouvrement de l'impôt.

La DDFIP répond que le SIP de Langres n'est pas le seul site à avoir vécu cette situation mais qu'elle offrira toute l'aide nécessaire en début d'année par l'apport de l'EDR et en proposant au collègue nouvellement affecté d'être tuilé dans un autre service si besoin.

Elle précise que l'activité recouvrement impôt est quasi à jour pour les trésoreries de Prauthoy et Chalindrey et que la difficulté relèvera principalement de l'activité de Bourbonne (on se demande pourquoi).

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ”

Bertolt Brecht